



Stocks ingathering and implementation of a direct line of financing with an added 3 Millions Euros from own funds.

- **Stocks ingathering objectives:**
 - Strengthen the appeal and decrease the volatility of the Cybergun stocks by exiting the penny Stocks category
 - **Modality:** Gathering of each existing stocks by 10.
- **Line of financing objective:**
 - Allowing the company an additional tool to support the development of the activity
 - **Modality:** issuance of engagement that can be changed to stocks (OCA)

CYBERGUN, worldwide leader of leisure shooting, in accordance with the General Assembly voted resolution of September 12th 2016, announces the ingathering procedure of its stocks (meaning 1 share for 10 former shares) and the implementation of a financing line of equity capital. This financing method is added to the current financing methods from the General Direction in order to move forward on their under-development projects and will allow securing of its current financial situation.

Hugo BRUGIERE, VP and CEO of the group states: « *I am thrilled to announce today the launch of two of our main financial projects that were introduced to our shareholders over the last General Assembly. I promised to re-launch the financial stability and serenity of the Cybergun Group. These two projects are clearly in synch with this statement. The ingathering of shares will get rid off the numerous speculators and allow to comfort the constant shareholders that want to accompany us in the long run. Moreover, this line of added financing, is a backup lifeline in case we need it, ensures that we have a better financing stability in order to face up the challenges ahead of us. According to the good practices on this subject, we will communicate each eventual draw on this bonds line* ».

CYBERGUN STOCK INGATHERING SCHEDULE

- Monday October 24th 2016: last day for ungrouped shares quotation under the code FR0004031839
- Tuesday October 25th 2016: first day of grouped shares quotation under the new code ISIN
- Monday November 28th 2016: fractions compensations deadline

Following the gathering of the titles and asset abatement reduction, the Administrative Council decided to adjust exercise parity of the BSA A & B in a proportional manner to the variation of the share medium value, which means that from now on:

- 10 BSA A allows you to subscribe to 1 Cybergun share at the price of 0,875 € per share;
- 40 BSA B allows you to subscribe to 1 Cybergun share for the price of 1,061 € per share.

RESERVED EMISSION OF EMISSION OBLIGATIONS COUPONS CHANGEABLE TO SHARES

CYBERGUN signed an emission contract with the YA II CD, LTD company, represented by the management company Yorkville Advisors Global, LP, in order to implement the new financing line by the obligation emissions of changeable shares (OCA). This emission will allow a maximum potential increase of funds to 3 Million Euros.

An overview of the main components of this financing is enclosed, knowing that the detailed components of the securities values emitted for this financing are available on the company's website at the following address: www.cybergun.com (Company's information / Shareholders / Regulated Information).

Receive all of the financing information from the Cybergun's company for free via email by subscribing on :

www.cybergun.com

About Cybergun : www.cybergun.com

Cybergun is a worldwide leader in the leisure shooting area, referred as an « Innovative company » by Bpifrance. During its closed exercise of March 31st 2016, the company had a turnover of 41.3 Million Euros. The Cybergun titles are eligible at FCPI, PEA as well as PEA-PME.

Cybergun shares: FR0004031839 – ALCYB - Obligation Cybergun : FR0010945725 – CYBO

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas Bouchez au +33 1 53 67 36 74

ATOOUT CAPITAL

Listing Sponsor: Rodolphe Ossola au +33 1 56 69 61 86

Discover the product range of Cybergun at:

www.facebook.com/cybergun

www.youtube.com/user/MrCybergun

Résumé des principales caractéristiques du financement par émission réservée de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA)

Modalités de l'opération

Les OCA seront émises en plusieurs tranches, sur exercice de bons émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur pendant 36 mois, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées ci-dessous en Note 1, à souscrire une tranche d'OCA (les « **Bons d'Emission** »). Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés à un tiers par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotés.

Le montant de chaque tranche de dette obligataire sera déterminé par la Société dans la limite de 250 000 € pour la première tranche et de 500 000 € pour les tranches ultérieures, étant précisé que le nombre de Bons d'Emission à exercer sera déterminé de telle sorte que le montant de chaque tranche d'emprunt obligataire soit le plus proche possible de 10 fois le volume moyen quotidien en euros de l'action Cybergun lors des 10 derniers jours de bourse.

Cadre juridique de l'opération

L'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 12 septembre 2016 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 16^{ème} résolution, une délégation de compétence à l'effet d'attribuer gratuitement des bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société (OCA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de trois millions d'euros (3 000 000 €), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de YA II CD, Ltd, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce.

Au cours de sa réunion en date du 13 septembre 2016, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016, a approuvé l'émission de 300 Bons d'Emission donnant chacun droit à une obligation convertible en actions de 10.000 € de valeur nominale chacune, représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 3 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice du fonds d'investissement YA II CD, LTD.

Principales caractéristiques des OCA

Les OCA auront une valeur nominale de 10.000 € chacune et seront souscrites à 97,5% du pair. Elles ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 9 mois à compter de leur émission.

Arrivées à échéance, ou à la demande de leur porteur en cas de survenance d'un cas de défaut, les OCA non converties devront être remboursées par la Société.

Les OCA pourront être converties en actions à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

« **N** » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Cybergun à émettre sur conversion d'une OCA ;

« **Vn** » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA), à laquelle viendront s'ajouter, le cas échéant, les intérêts correspondants ;

« **P** » correspondant à 90% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Cybergun (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que (i) les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Cybergun seront exclus de la période de dix (10) jours de bourse susvisée et que (ii) P ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action Cybergun.

Les OCA, qui seront librement cessibles, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Actions nouvelles résultant de la conversion des OCA

Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur Alternext Paris sur la même ligne de cotation (ISIN FR0004031839).

La Société tiendra à jour sur son site internet un tableau récapitulatif des Bons d'Emission, des OCA et du nombre d'actions en circulation.

Incidence théorique future de l'émission des OCA (sur la base d'un cours de 0,10 euros / action)

A titre indicatif, l'incidence de l'émission de la totalité des OCA composant l'emprunt obligataire global serait la suivante :

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) au 30 juin 2016 et du nombre d'actions composant le capital social de Cybergun au 30 septembre 2016 (soit 87 130 086 actions) :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission	0,13	0,15
Après émission d'un nombre maximum de 30 300 874 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA	0,12	0,14

⁽¹⁾ La base diluée tient compte des actions nouvelles qui pourraient être créées en cas d'exercice intégral des instruments donnant accès au capital actuellement en circulation (BSA A et BSA B).

- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de Cybergun :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission	1,00%	0,92%
Après émission d'un nombre maximum de 30 300 874 actions nouvelles résultant de la conversion de l'intégralité des OCA	0,74%	0,70%

⁽¹⁾ La base diluée tient compte des actions nouvelles qui pourraient être créées en cas d'exercice intégral des instruments donnant accès au capital actuellement en circulation (BSA A et BSA B).

Avertissement

Cette opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

(1) Conditions d'émission d'une tranche d'OCA (la « Requête ») :

- aucun changement défavorable significatif (*material adverse change*) n'est survenu ;
- le cours de clôture de l'action Cybergun la veille du jour de la Requête est supérieur ou égal à 1,30 € ;
- le volume moyen quotidien en euros de l'action Cybergun lors des 15 derniers jours de bourse précédant la Requête est supérieur ou égal à 25.000 € ;
- la valeur nominale de l'action Cybergun est égale à 0,87 € (ou moins) ;
- aucun cas de défaut ou événement pouvant constituer un cas de défaut s'il n'était pas résolu n'existe au jour de la Requête ;
- aucun événement rendant impossible la conversion des OCA par les porteurs n'est survenu durant les 90 jours précédant et incluant le jour de la Requête ;
- aucune suspension de la cotation des actions Cybergun (autre qu'une suspension en cours de séance à l'initiative d'Euronext) n'est survenue durant les 90 jours précédant et incluant le jour de la Requête ; et
- Cybergun dispose d'un nombre d'actions autorisé et disponible égal à au moins 2 fois le nombre d'actions à émettre sur conversion des OCA à émettre et en circulation (sur la base du prix de conversion applicable à la date de la Requête).